



Assemblée générale

Soixante-douzième session

109^e séance plénière

Vendredi 27 juillet 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Tevi (Vanuatu),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 19 b) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Pour permettre à l'Assemblée générale de se prononcer rapidement sur le projet de résolution A/72/L.60/Rev.1 et Rev.1/Corr.1, puis-je considérer que l'Assemblée décide d'examiner le point 19 b) de l'ordre du jour directement en séance plénière et de procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 19 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientation de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Projet de résolution (A/72/L.60/Rev.1 et A/72/L.60/Rev.1/Corr.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) :

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Organisation de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) », publié sous la cote A/72/L.60/Rev.1 et Rev.1/Corr.1.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Égypte qui va présenter le projet de résolution A/72/L.60/Rev.1 et Rev.1/Corr.1, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que des Palaos et de la République de Moldova.

Mme Elgarf (Égypte) (parle en anglais) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que des Palaos et de la République de Moldova, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/72/L.60/Rev.1 et Rev.1/Corr.1 sur l'organisation de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), qui est essentiellement d'ordre technique.

Nous sommes quasiment à mi-parcours depuis l'adoption historique des Orientations de Samoa il y a quatre ans et il est encourageant de savoir que la communauté internationale continue d'appuyer la mise en œuvre des engagements pris. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Tout en nous félicitant qu'il a été reconnu que les petits États insulaires en développement (PEID) restent

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-24166(F)



Document adapté

Merci de recycler



un cas à part en matière de développement en raison de leur très grande vulnérabilité économique et écologique, il convient de veiller à ce que cette reconnaissance s'accompagne des ressources nécessaires pour les aider à atteindre leurs objectifs, comme le prévoient les Orientations de Samoa. Pour les PEID, la mise en œuvre des Orientations de Samoa est étroitement liée à la bonne mise en œuvre d'autres accords, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La vulnérabilité qui caractérise les PEID signifie que nous ne pouvons pas laisser passer cinq années de plus sans renforcer leur résilience. Au cours des cinq prochaines années, nous ne pouvons pas nous contenter de faire le point de nos engagements non tenus et nous n'avons pas le luxe d'élaborer un autre programme, car le temps presse pour les PEID. Les changements climatiques, la raréfaction de l'eau et les catastrophes naturelles s'accroissent tant en fréquence qu'en intensité. Nous devons donc dès aujourd'hui faire fructifier les progrès accomplis et les mesures entreprises afin de relever ce défi grâce à une créativité, une coopération et une détermination à la hauteur de l'urgence de la situation. Nous devons clairement comprendre les lacunes qui subsistent, accélérer les initiatives qui donnent des résultats et trouver des moyens de progresser dans les domaines où des difficultés persistent.

Le Groupe des 77 compte sur la participation étroite et l'appui de tous les États Membres dans ce processus, car nous avons beaucoup à partager et à apprendre les uns des autres pour garantir que nous avançons dans la réalisation du développement durable. Nous espérons que les délégations s'engageront de manière constructive en faveur du projet de résolution, et nous saisissons cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude à tous les États Membres qui ont pris part aux négociations. Nous espérons vivement que le projet de résolution sera adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.60/Rev.1 et Rev.1/Corr.1, intitulé « Organisation de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je vais donner lecture de l'état des incidences financières ci-après, établi conformément

à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution A/72/L.60/Rev.1 et Rev.1/Corr.1, l'Assemblée générale déciderait que l'examen de haut niveau s'articulera autour d'une séance plénière d'ouverture suivie de deux tables rondes multipartites, ainsi que d'un dialogue interactif et d'une séance plénière de clôture. En ce qui concerne la demande formulée au paragraphe 1, il est entendu que toutes les questions relatives à l'examen de haut niveau, y compris les dates, le lieu, le format, l'organisation et l'ampleur de cet examen, restent à déterminer. Par conséquent, en l'absence des modalités selon lesquelles se déroulera l'examen de haut niveau, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'estimer les ressources financières qui seront nécessaires pour les réunions et la documentation.

Une fois qu'il aura été décidé du format et des modalités de la conférence, le Secrétaire général présentera les prévisions de dépenses correspondantes, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. En outre, les dates des réunions devront être fixées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Par conséquent, l'adoption du projet de résolution A/72/L.60/Rev.1 et Rev.1/Corr.1 n'aura aucune incidence budgétaire sur le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : La liste des coauteurs, via l'application eSponsorship, est close. Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans les documents A/72/L.60/Rev.1 et A/72/L.60/Rev.1/Corr.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Tuvalu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/72/L.60/Rev.1 et Rev.1/Corr.1?

Le projet de résolution A/72/L.60/Rev.1 et A/72/L.60/Rev.1/Corr.1 est adopté (résolution 72/307).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole pour les explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les

explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Lawrence (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Notre explication de position sera brève. Bien que nous nous soyons joints au consensus sur la résolution 72/307, nous voudrions saisir cette occasion pour clarifier certains éléments concernant les paragraphes 13 à 16. Plusieurs aspects des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, notamment concernant le commerce

international, pourraient avoir été rendus caducs par les événements et ne sont donc plus applicables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 20.